DAPV - DSA 62

Thématique : Accompagnement public : démarches administratives

Dernière mise à jour : 09/11/2026

Fiche en ligne : https://annuaire.autismeinfoservice.fr/accompagnement-public-demarches-administratives/dapv-dsa-62

Informations de la fiche

Antenne

Julien Dissaux — 07 50 75 82 69
Pas-de-Calais littoral / Audomarois Calaisis
julien.dissaux@apei-gam.fr

Marine Seillier — 06 65 10 68 50
Pas-de-Calais littoral / Montreuillois Boulonnais
m.seillier@epdahaa.fr

Élise Hecquet — 06 28 63 96 75
Pas-de-Calais intérieur
elise-facile@apv62.pro

Émilie Molon — 06 87 11 57 77
Pas-de-Calais intérieur
emilie-facile@apv62.pro

Francine Roy — 07 49 68 56 01
Pas-de-Calais intérieur
francine-facile@apv62.pro

Zone concernée

- Hauts-de-France

Informations complémentaires

Le DSA (Dispositif de Soutien à l'Autodétermination) est un service gratuit de proximité destiné aux personnes en situation de handicap. Il les soutient dans la réflexion, la formulation et la formalisation de leur projet de vie. Il s’agit d’un appui personnalisé, centré sur les aspirations de la personne, en tenant compte de besoins et contraintes, dans tous les domaines de la vie : logement, emploi, santé, loisirs, citoyenneté, etc.